



Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intracommunautaire du Secteur du Jura Alsacien

Le registre de concertation est arrivé en mairie. La population peut y consigner ses souhaits ou ses doléances (en précisant à minima nom/prénom et références cadastrales du terrain concerné le cas échéant) soit directement en écrivant dans le registre, soit en y déposant un courrier et/ou des annexes (plans/photos...).

Au fur et à mesure de l'avancée de la procédure, les documents produits seront joints afin que le public puisse en prendre connaissance, dans l'attente de ces documents, le public peut déjà formuler des requêtes s'il le souhaite. Il est précisé que la concertation dite préalable s'effectue sans Commissaire Enquêteur, ce dernier ne sera présent qu'au moment de l'enquête publique en fin de procédure. Toutefois, pour toutes questions concernant la procédure, la population peut joindre la communauté de communes Sundgau au 03.89.08.36.20.